

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018
(accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Entretien des boisements du Frugy

Le succès de la replantation du Frugy après l'ouragan de 1987 nécessite désormais un entretien classique des boisements recréés.

En raison des protections (site classé notamment) dont bénéficie le site, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le maire à solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux d'entretien.

Depuis toujours, le Mont Frugy est d'importance stratégique par sa position à la confluence de deux rivières, l'Odet et le Steir.

Il a fait l'objet au cours des siècles de différents aménagements avec la création de promenades.

Mis à nu par la tempête de 1987, le Mont Frugy fait l'objet d'une première opération de replantation par des enfants en 1988, journée « 1000 arbres – 1000 enfants ». Puis une étude paysagère et un plan de plantation sont réalisés par Charles Viala, paysagiste en janvier 1989.

Dans cette étude, il est soulevé la nécessité de finaliser un ensemble de promenades complémentaires dont la promenade à mi pente ainsi que de conserver des points de vue sur la ville. Charles Viala souligne en effet que « *la configuration du site est telle que cette fameuse promenade nous réserve une lecture de la ville extraordinaire* ». Ses points les plus hauts dominant de 50 mètres la vieille ville. « *Si nous nous promenons presque en permanence sans recevoir les rayons du soleil, en revanche, toute la ville apparaît éclairée et notre regard peut s'étendre très loin* ». « *Ne pas tirer parti de cet atout serait absurde* ».

Enfin, la replantation du Frugy se fait avec une très grande diversité. Pas moins de 36 espèces différentes d'arbres et d'arbustes sont installées : chênes rouges, chênes verts,

châtaigniers, frênes, bouleaux, nothofagus, érables, hêtres, mélèzes, épicéas, sapins de douglas, houx, rhododendrons, arbousiers, pruneliers, noisetiers...

Pour la partie près du plateau de la déesse, Charles Viala préconise : « *Pour les futurs végétaux, mon choix se fera parmi ceux qui donneront des floraisons lumineuses à différentes saisons* », en mélangeant arbres et arbustes colorés : chêne d'Amérique, bouleau, rhododendron, tamaris, olivier de bohême, prunelier, genêt...

Depuis maintenant 30 ans, les plantations se sont fortement développées engendrant la disparition des arbres de petit développement et des arbustes, réduisant ainsi la diversité végétale.

Les vues magnifiques sur la ville, les flèches de la cathédrale et l'Odet, légèrement perceptibles en hiver, disparaissent totalement l'été pendant la période touristique.

Il est donc désormais nécessaire de procéder à l'entretien du boisement en permettant de restaurer certaines perspectives depuis la Promenade du Frugy et de compléter par endroit les essences présentes avec des arbres florifères.

Par ailleurs, certains arbres dans le boisement principal ou en lisière doivent être abattus pour raisons sanitaires (présence du chancre sur certains châtaigniers) ou, pour des raisons de sécurité, être abattus ou élaguer.

L'ensemble de ces travaux nécessite des autorisations administratives compte-tenu de la situation du Frugy.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la déclaration préalable de travaux en site classé.